

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7457 SÉANCE DU 30 octobre 2023

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**RATIFICATION D'UN CONTRAT IMPLIQUANT
LE CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT, WENDAKE
CONSTRUCTION S.E.C. ET LE MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DES FORÊTS**

Attendu que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a offert un contrat de services au Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW);

Attendu que le projet visé par cette offre n'était réalisable qu'avec l'existence, l'implication et les capacités de Wendake Construction S.E.C.;

Attendu que le MRNF exigeait que le contrat de services soit signé par le CNHW;

Attendu que le contrat de services a été signé par le CNHW le 1^{er} septembre 2023 et par le MRNF le 5 septembre 2023;

Attendu que le CNHW souhaite ratifier le contrat de services signé le 1^{er} septembre 2023;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 octobre 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7457 SÉANCE DU 30 octobre 2023

**RATIFICATION D'UN CONTRAT IMPLIQUANT
LE CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT, WENDAKE
CONSTRUCTION S.E.C. ET LE MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DES FORÊTS**

Attendu que le CNHW a transféré le mandat à Wendake Construction S.E.C. pour l'exécution complète des travaux inclus au contrat de services signé le 1^{er} septembre 2023;

Attendu qu'un employé du CNHW a signé une entente écrite avec Wendake Construction S.E.C. en ce qui concerne l'exécution des travaux à titre de sous-contractant le 7 septembre 2023;

Attendu que la totalité des frais pour l'exécution du contrat de services, signé le 1^{er} septembre 2023 avec le MFFP, a été payée par Wendake Construction S.E.C. en date de la présente;

Attendu qu'il est nécessaire d'adopter la présente résolution pour assurer la conformité du processus à la Politique d'approvisionnement en biens et services du CNHW et le transfert des sommes encaissées du MFFP par le CNHW vers Wendake Construction S.E.C.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Dave Laveau, **appuyé** par le Chef familial Denis Bastien, et **résolu** :

- **De** ratifier le contrat de services signé le 1^{er} septembre 2023 avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- **De** ratifier l'entente de transfert de mandat signé le 7 septembre 2023 avec Wendake Construction S.E.C.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 octobre 2023 **Résolution adoptée à
l'unanimité**



SECRÉTAIRE
TINA DURAND